

Géolocalisation du poste	Marie-Galante
Lieu d'affectation (sans géolocalisation)	Collège Grand Bourg
Catégorie	Catégorie A – recrutement réservé aux bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (voir conditions de recrutement)
Domaine/Métier	Éducation et formation tout au long de la vie
Intitulé du poste	Conseiller principal d'éducation
Description du poste	<p>Sous l'autorité du chef d'établissement, éventuellement de son adjoint, et dans le cadre de la circulaire qui régit leurs missions, les conseillers principaux d'éducation exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance. Ils sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation.</p> <p>Chargé de l'organisation de la vie collective au sein de son établissement, le conseiller principal d'éducation (ou CPE) travaille auprès des élèves et des professeurs et veille au bon respect des règles de vie. Il est par ailleurs chargé de faire respecter le règlement intérieur de l'établissement et conseille le chef d'établissement dans l'appréciation des sanctions à appliquer en cas d'infraction. Assisté par le corps enseignant, le conseiller d'orientation assure également le suivi de chaque élève. Le ou la CPE n'est pas seulement chargé de superviser son établissement, il ou elle doit aussi animer la vie scolaire et organiser des événements pédagogiques et éducatifs. Avec les acteurs locaux, le CPE pilote par exemple des campagnes de prévention ou des projets culturels.</p> <p><u>Accueillir les élèves</u></p> <p>Le CPE est l'interlocuteur privilégié des élèves. C'est à leur conseiller principal de consigner les absences, les maladies, les retards et de répondre à toutes les problématiques qui ont trait à la vie de ses élèves, parfois même hors de l'établissement : violences intrafamiliales, harcèlement scolaire, précarité. Un conseiller principal d'éducation engagé peut accompagner ou orienter ses élèves dans toutes les situations.</p> <p><u>Assurer la liaison entre les différents groupes</u></p> <p>Le ou la CPE assure essentiellement la liaison entre le corps enseignant et les élèves. Si les professeurs ont la possibilité de s'adresser directement à leurs élèves durant les heures de cours, de nombreuses situations exigent l'intervention du CPE. Conflits, incivilités ou mises au point, le conseiller principal d'éducation se pose en médiateur entre les professeurs et les élèves, mais aussi leurs parents et les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la vie scolaire.</p> <p><u>Veiller au respect des règles</u></p> <p>Le CPE veille au bon respect des règles de son établissement. Non seulement les élèves doivent respecter le règlement intérieur, mais aussi observer un comportement adapté à la vie collective. Dans le cas contraire, le conseiller principal doit agir en conséquence, en envisageant les mesures qui s'imposent au regard du règlement intérieur, et/ou en prévenant la famille du ou des élèves concernés.</p> <p><u>Organiser les conseils de classe et les concertations</u></p> <p>Le conseiller principal organise et anime chaque conseil de classe. Il assiste aussi aux concertations et aux réunions. Il est systématiquement consulté pour chaque décision impactant les élèves.</p> <p><u>Représenter l'établissement scolaire</u></p>

Le CPE représente l'établissement auprès des élèves. Responsable de mener à bien le projet éducatif global, il se doit d'expliquer et de faire respecter les décisions prises collectivement. Il est également l'interlocuteur principal des autres membres de l'équipe éducative et des intervenants extérieurs.

Suivre les élèves

Le conseiller principal d'éducation assure un suivi individuel de chaque collégien ou lycéen. Ses résultats sont consignés, tout comme les événements marquants de sa scolarité. Muni de ces informations, en lien avec les professeurs, notamment le professeur principal et le psychologue de l'Éducation, le CPE peut alors orienter les élèves, notamment au moment de choisir une filière ou une voie professionnelle.

Garantir des conditions de vie optimales

Le CPE doit garantir des conditions d'apprentissage optimales à toutes ses classes. Matériel, infrastructures, salubrité, organisation des espaces et du temps hors la classe, il est responsable du bien-être des élèves et du bon déroulement de leur scolarité.

Animer la vie éducative

Le conseiller principal d'éducation contribue à l'animation de l'établissement scolaire. Projets culturels, voyages, interventions, campagnes de prévention, il contribue à organiser la vie culturelle de son collège ou de son lycée en collaborant avec les professeurs et les acteurs impliqués.

Compétences attendues

Bonne connaissance du système éducatif
Gestion de projets
Connaissances du développement des adolescents

Aptitudes et qualités

Pratique de l'outil informatique
Aptitude au relationnel
Adaptabilité
Capacité à travailler en équipe
Sens des responsabilités

Descriptif du profil recherché